

Enquêtes sur les coalitions—Loi

si un groupe est clairement identifiable et si la poursuite devait entraîner un jugement favorable en leur faveur, le groupe étant clairement identifiable pourrait être remboursé du montant décrété par la cour.

Je demande aux députés de voir l'objectif de ce bill et de considérer l'amendement que j'ai présenté à la Chambre en songeant aux consommateurs canadiens. Ils n'ont pas le même poids que les grandes sociétés lorsqu'ils viennent témoigner devant le comité. Les grandes sociétés ont paradé devant le comité avec leurs avocats poseurs et leurs rapports proprement reliés. Certains d'eux nous ont même invités à déjeuner et nous avons écouté leurs arguments, et nous les avons écoutés diluer ce qu'ils avaient à dire. Le seul petit groupe à venir témoigner devant le comité a été traité avec mépris. Il s'appellait Action Bell Canada. Ses représentants n'étaient pas en tenue de ville, ne portaient pas la cravate ou n'avaient pas d'avocats poseurs, mais ils étaient des consommateurs préoccupés par ce bill, et ils se sont présentés devant le comité.

Il y a eu une bataille au comité permanent pour même les y amener, et ils ont été traités avec mépris lorsqu'ils ont comparu. J'ai eu honte du comité ce vendredi matin-là. Il me semble qu'il était absolument contraire au principe de ce bill de se disputer avec les témoins ou encore de les haranguer. C'est pourquoi je dis que, bien que l'Association des consommateurs du Canada ait bien présenté ses instances, elle a fait beaucoup de recherche; elle a défendu son point de vue, mais le comité n'a entendu aucun particulier ni aucun groupe de consommateurs. Le comité a tenu ses audiences à Ottawa; donc, même si un petit groupe de consommateurs étaient prêt à se rendre à Ottawa pour exposer leur point de vue, cela leur posait toutefois des problèmes financiers.

Je ferai remarquer une fois de plus aux députés qu'il s'agit là d'un amendement très important. Il expose très clairement ce que le ministre a déclaré un peu partout au pays et dans des interviews. Je me méfie beaucoup de ce ministre depuis qu'il a dit que le bill sur les profits abusifs n'était qu'une façade. Je me méfie beaucoup de toutes les mesures qu'il a tenté de faire adopter par le comité. Je pourrais révéler les choses qu'il a dites au comité lorsque nous nous apprêtions à renforcer les peines prévues pour les infractions à la loi. Le ministre m'avait donné sa parole d'honneur mais aujourd'hui je constate que ses amendements à l'égard des peines vont tout à fait à l'opposé de ce qu'il m'avait dit. Je ne lui en veux pas parce qu'il a une bonne tête et que je connais ses ambitions, mais il ne faut pas oublier qu'il n'est pas ici pour servir simplement ses ambitions, mais bien pour servir les intérêts du peuple canadien et des consommateurs canadiens.

Je trouve parfaitement illogique qu'il soit ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet). Comment peut-il ménager la chèvre et le chou? Le premier ministre (M. Trudeau) dit que notre ministre de l'Agriculture (M. Whelan) représente les agriculteurs et que le ministre du Travail (M. Munro) représente la main-d'œuvre. Nous avons là un ministre assis entre deux chaises qui représente à la fois le consommateur et les sociétés. Nul ne peut servir deux maîtres à la fois car il en aimera un et

hàira l'autre. Je ne sais pas lequel des deux il hàira, mais je connais celui qu'il aime, c'est celui qui l'a empêché d'inclure une action collective...

● (1620)

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le député doit parler de l'amendement; il ne s'agit pas d'un débat général sur les prévisions budgétaires du ministère de la Consommation et des Corporations. Nous devons nous en tenir aux formules et aux clauses de l'amendement.

M. Rodriguez: Merci, monsieur l'Orateur. Excusez-moi d'avoir abordé le budget du ministère de la Consommation et des Corporations, mais c'est en rapport avec cet amendement concernant l'action collective. Il faut pouvoir identifier l'action collective qui nous intéresse. A mon avis, dans sa réaction devant l'amendement sur les actions collectives, le ministre ne semble pas se préoccuper des consommateurs canadiens. Je le dis à lui et aux autres députés, s'il s'intéresse réellement à eux, s'il veut faire quelque chose pour eux, il devrait accepter cette disposition et l'ajouter aux mesures qui protègent le consommateur au Canada.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, personne n'a aucun doute à ce sujet; dans le débat sur la politique en matière de concurrence ou sur les amendements à apporter à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, nous nous devons d'examiner la question des actions collectives et le droit de tout groupe de notre société à recourir aux tribunaux. Voilà bien longtemps également qu'il est question de ce bill, dont le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a parlé en termes si éloquentes. Ses origines remontent au rapport de 1969 du Conseil économique du Canada. Il avait certainement déjà vu le jour en 1971. En fait, trois ministres de la Consommation et des Corporations ont eu le discutabile honneur de le défendre à la Chambre.

Le député qui vient de reprendre son siège a fait certains reproches au ministre actuel. Je ne vais certainement pas m'attarder à jeter des fleurs au ministre, mais je dois dire qu'il a réussi là où ses prédécesseurs avaient échoué. Il a réussi beaucoup mieux qu'eux à faire progresser l'examen du bill. En fait, le bill dont nous sommes saisis et auquel le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a consacré 35 séances, sera, selon toute probabilité, adopté par la Chambre tel quel, avec toutes ses lacunes, avant le congé d'été. Je crois que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a là de quoi être fier.

Au stade du comité, une question a été posée à la suite de la présentation d'un amendement par le député de Nickel Belt. L'amendement d'ailleurs a été rejeté par le comité, à juste titre d'ailleurs, selon moi, parce qu'il ne correspondait absolument pas à l'idée que la plupart d'entre nous se font d'une action collective. En fait, le député a certainement rendu service au comité en présentant son amendement parce qu'il nous a donné l'occasion d'examiner ce problème et de consigner les vus du ministre—vus qu'il avait exprimées en plusieurs occasions dans des discours prononcés un peu partout au Canada.